



Règlement Concours Auteurs

Jugement le samedi 5 Mars 2022 à PORNICHET (44)

Article 1 – Définitions

Cette compétition est destinée à récompenser des ensembles de photographies. A la lecture de l'ensemble, le message de l'auteur doit conduire à l'expression qu'il aura voulu évoquer.

Cela signifie : Une continuité dans les images, soit au niveau du thème, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une unité à l'ensemble, le thème étant libre.

Ce concours régional est réservé aux épreuves papier, il est sélectif pour le concours national correspondant.

Article 2 – Participation

La participation est ouverte à tous pour ce concours :

Pour la sélection au National 2, l'auteur doit être à jour de cotisation fédérale.

Chaque auteur peut participer avec un maximum **d'un dossier**.

Les séries présentées une année précédente sont exclues. Sauf si au minimum trois-quarts des images sont nouvelles

Article 3 – Constitution des dossiers

Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos.

Les épreuves, Noir-et-Blanc et/ou Couleur, devront être présentées de façon à assurer l'harmonisation de l'ensemble.

Les œuvres peuvent être présentées sur un support semi-rigide en carton 30X40 avec tolérance de \pm / - 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5 mm.

Une totale liberté est laissée à l'intérieur de ce format.

Toutefois les images imprimées sans support carton ou Marie-Louise sont admises sous la condition que le papier utilisé soit d'un grammage au minimum de 300 gr.

Une photo et son support ne doivent comporter au recto de la photo aucun signe distinctif qui permettrait l'identification de l'auteur par les juges.

L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes, au maximum 1000 caractères espaces compris, sous la présentation du format utilisé pour ce concours, afin d'expliquer sa démarche, celui-ci sera présenté à la fin de la série.

L'inscription se faisant de façon informatique sur internet, les étiquettes sont générées automatiquement et imprimables après téléchargement. Aucune modification n'est admise. Celles-ci doivent être positionnées **en haut et à gauche** et collées dans le sens de la lecture de l'image.

L'étiquette portant le code barre sera apposée au dos de la première photo.

Article 4 – Inscriptions.

Les inscriptions seront faites uniquement sur le site Concours de la FPF :

<http://copain.federation-photo.fr/>

Elles seront closes **le samedi 26 février 2022 minuit**

Chaque Auteur procédera à l'enregistrement de toutes les photos dont une des dimensions fera 1920 pixels.

Article 5 – Expédition

Les dossiers seront expédiés par voie postale au club organisateur (**livraison avant le 1^{er} mars 2022**) ou apportés par les auteurs avant 9h00 sur le lieu du jugement, le samedi 5 mars 2022.

Les Auteurs ne pouvant récupérer leurs envois à l'issue du Concours devront s'acquitter par chèque à l'ordre du club organisateur, des frais dont le montant sera joint au colis (non prépayée en colissimo) s'ils en demandent le retour.

Les images non sélectionnées pourront être récupérées à l'issue du jugement.

Article 6 – Jugement

Le jury sera constitué de trois personnalités du monde photographique, choisies par le commissaire régional et validé par le responsable régional compétitions. Ses décisions sont sans appel. Une notation de 6 à 20 comparative sera appliquée.

Si le nombre de dossiers est important, une présélection pourra être effectuée.

Le jugement public se fera dans le silence et le respect du travail des juges. Durant le jugement, l'anonymat des auteurs est une règle impérative.

Notre quota National étant de 5 dossiers, en cas de réception de 5 dossiers ou moins, ce jugement n'aura pas lieu, car ils seront sélectionnés d'office pour le National 2.

Article 7 – Palmarès

A l'issue de la délibération des juges, les résultats seront proclamés.

Les 5 dossiers classés en tête du palmarès seront admis au Concours National 2. En cas d'ex-aequo, les juges et le commissaire régional feront un choix justifié.

Les auteurs sélectionnés devront fournir un dossier des photographies par WeTransfer au commissaire régional : elian.jund@gmail.com

Les dossiers non retenus pourront être récupérés par les auteurs présents.

Article 8 – Les compétitions nationales Auteur

Il existe trois compétitions nationales Auteur.

Le concours National 2 Auteur, c'est l'œuvre présentée au Régional qui concoure durant la même saison.

Le concours National 1 Auteur : les auteurs sélectionnés en National 2 devront produire une nouvelle œuvre qui sera présentée la saison suivante.

La Coupe de France Auteur, l'auteur sélectionné doit produire une nouvelle œuvre qui sera présentée à la Coupe de France la saison suivante.

Les expéditions pour le Concours Auteurs Régional UR06 seront effectuées à l'adresse suivante :

**Club Photo de Pornichet
Espace Camille Flammarion
Maison des Associations
7, Bd de la République
44380 Pornichet**

Envoyer un mail dès le postage du colis :

au commissaire Eliane Jund : elian.jund@gmail.com ; Tél : 06 60 16 96 37

au club organisateur Jean Christophe Javault : jcjavault@gmail.com ; Tél 06 80 10 16 14

A la réception des colis, le Club organisateur enverra un avis de réception par email à l'expéditeur et au commissaire : elian.jund@gmail.com

Lieu de jugement
Espace Camille Flammarion
5 Bd de la République
44380 PORNICHET

Commissaire

Eliane Jund